

Petite présentation

Par **mathou16**, le **15/10/2016** à **14:04**

Bonjour,

Je suis sur le forum depuis seulement 3 jours et je suis également en L1, une novice donc. Sortant du lycée qui est un milieu très différent par rapport au monde des études supérieures et plus particulièrement la fac, j'aimerais quelques conseils.

En effet, je vois que mes cours (tapés à l'ordinateur) commencent à faire leur importance niveau quantité, et je me demande comment il faut les apprendre/réviser? (même si je suis conscience que l'on nous ne demande pas de par cœur, ou de récitation) Quelle organisation choisir pour ne pas se retrouver perdue avec une montagne de feuilles?? Comment réviser?

Merci d'avance de vos réponses

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/10/2016** à **14:15**

Bonjour

Je vous renvoie à la méthode de LouisDD notamment les points 2 et 3
<http://www.juristudiant.com/forum/ma-methode-de-travail-t27834.html>

Par **LouisDD**, le **15/10/2016** à **15:07**

Salut et bienvenue !

On m'a devancé mais la méthode en lien peut s'avérer utile !

Bonne continuation et à bientôt sur le forum !

Bonne journée

Par **E639**, le **20/10/2016** à **00:49**

Il faut beaucoup travailler (tout en ayant une vie sociale bien sûr) et cela, le plus tôt possible.

Je ne sais pas si tu as une mémoire visuelle ou pas mais si ce n'est pas le cas, les fiches peuvent bien te servir afin de "schématiser" ton cours (attention de ne pas aller trop loin dans le schéma), notamment en droit civil et en L2 le droit pénal (marquer les arrêts et articles importants ainsi que les dates).

As-tu pris droit civil en TD ? Si oui, réfléchis surtout bien au cas pratique proposé. Le droit c'est ça : réfléchir et douter en permanence (et parler une autre langue aussi). Quand ils te disent de te mettre dans la peau d'un avocat pour "résoudre" un cas pratique, ce n'est pas une blague (surtout si tu veux en devenir une, ou magistrat comme moi il faut faire preuve de logique, douter, se poser des questions sur la personne du cas et l'autre. Le droit n'est pas le par cœur, les profs détestent cela (sauf des cas exceptionnels ^^). Un avocat, procureur ou juge, etc, ne te dira jamais qu'il a appris des articles, lois et décisions par cœur. La théorie est différente de la pratique et on ne nous apprend pas à bien parler ou même vaincre sa timidité

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/10/2016** à **09:15**

Bonjour

@ E639 : Je vous souhaite tout d'abord la bienvenue sur Juristudiant. Ensuite, comme vous pouvez le voir, je viens à votre secours en copiant/collant votre intervention sur un message unique. Vous avez sans doute dû faire une fausse manip, ça m'arrive parfois [smile3]
J'en profite pour dire que je rejoins totalement votre message.